

Harmonisation de la gamme mineure harmonique et nature des degrés

Lorsque l'on harmonise une gamme mineure harmonique on obtient des accords.



Les accords obtenus lors de l'harmonisation de la gamme mineure harmonique sont de nature différentes

Cependant, la gamme mineure relative à la gamme majeure, celle du degré VI-, ne comporte pas de note sensible naturellement, il faut donc toujours rajouter cette note sensible sur le degré V !

Quelque soit la tonalité que l'on utilise, nous retrouverons toujours le même agencement des degrés et la même nature d'accord sur chaque degrés.

L'ordonnement et la nature de ces accords sont invariables

degré	I-	II°	III	IV-	V	VI	VII
Nat .	min	dim	maj	min	maj	maj	maj

NB/

Théoriquement, l'altération de la note sensible s'applique sur toute la gamme. Dans les faits, on harmonise le degré III avec un accord parfait majeur au lieu d'un accord augmenté et le degré VII avec un accord parfait majeur au lieu d'un accord diminué. Tout cela dans le but de moduler aisément du ton mineur vers le ton relatif majeur.